

NOTICE D'INSCRIPTION

1	Lire ce document
2	<p>S'inscrire en ligne ¹</p> <p>www.ecole-rockefeller.fr ↳ Nos formations → Social → TISF</p> <p>¹ Si vous avez déjà un compte c'est-à-dire déjà eu une inscription à l'Ecole Rockefeller, vous devez saisir votre adresse mail et réinitialiser votre mot de passe</p>
3	<p>Envoyer par courrier recommandé l'ensemble des documents (cf liste page 3) à :</p> <p style="text-align: center;">ECOLE ROCKEFELLER Sélection TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE 4 avenue Rockefeller - 69373 LYON CEDEX 08</p>
4	<p>Inscription</p> <p style="text-align: center;">DU LUNDI 04 MARS AU VENDREDI 10 MAI 2024</p> <p style="text-align: center;">Aucun frais d'inscription à la sélection</p>
5	<p>Suivi de l'évolution de votre dossier sur le portail d'inscription Pour toute question, une adresse mail unique : selection@ecole-rockefeller.com</p>

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

Être majeur pendant l'année de formation.

Le nombre de places ouvertes est de 30.

LIEU DE DÉROULEMENT & DATES DES ÉPREUVES

ECOLE ROCKEFELLER – 4 avenue Rockefeller – 69008 LYON

Date de l'épreuve d'admissibilité : **mardi 16 avril et mardi 4 juin 2024**

Date de l'épreuve d'admission : **mercredi 22 mai et vendredi 24 mai 2024**

mardi 18 ou vendredi 21 ou vendredi 28 juin 2024 (date et heure précisées sur la convocation)

NATURE DES ÉPREUVES

- L'épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée de deux heures, doit permettre à l'établissement de formation de vérifier le niveau de culture générale et les aptitudes à l'expression écrite des candidats.
Sont déclarés admissibles, les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 points.
- L'épreuve orale d'admission, d'une durée de 20 minutes, doit permettre à l'établissement de formation d'apprécier l'aptitude et la motivation des candidats.
Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total des notes obtenues pour l'ensemble du concours d'admission égal ou supérieur à 20 sur 40 aux épreuves, sans notes éliminatoires.

DISPENSES DE L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Les candidats à la formation menant au DE TISF justifiant d'un diplôme délivré par l'Etat ou diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement scolaire, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à un baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ou lauréats de l'institut du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité.

Les candidats qui souhaitent bénéficier d'aménagements des conditions de déroulement de la sélection peuvent en faire la demande. La demande d'aménagements peut être accompagnée d'informations médicales sous pli confidentiel permettant d'évaluer les besoins particuliers du candidat et de mettre en évidence ses besoins d'aménagements pour la sélection présentée. Un certificat médical du médecin traitant (ou un document académique récent dans le cadre d'une continuité de Plan d'Accompagnement Personnalisé) devra accompagner la demande d'aménagement et sera transmise avec le dossier administratif au plus tard le jour de la clôture de la sélection (conformément au calendrier affiché sur le site internet).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer par courrier sont les suivants :

1. La fiche administrative – fiche n° 1. Document à imprimer de votre compte
2. La fiche de droit à la protection des données - fiche n° 2. Document à imprimer de votre compte
3. La demande de dispense de l'épreuve d'admissibilité + la copie du diplôme permettant d'obtenir la dispense – fiche n° 3. Document à imprimer de votre compte
4. Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité à la date des épreuves
 - ⇒ Carte d'identité nationale française ou européenne
 - ⇒ Passeport national français ou européen
 - ⇒ Carte de séjour ou carte de résident et passeport hors union européenne
5. Une lettre de motivation argumentée
6. Un curriculum vitae détaillé



Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ne sera pas traité
Tous les documents demandés doivent être photocopiés – ne pas transmettre d'originaux

RÉSULTATS

Publication des résultats de l'épreuve d'admissibilité le mercredi 12 juin 2024 à 9 heures, à l'issue de la commission relative au jury d'admissibilité.

La liste alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification des résultats à chaque candidat.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Publication des résultats de l'épreuve d'admission le mardi 2 juillet 2024 à 9 heures, à l'issue de la commission relative au jury d'admission.

La liste alphabétique des candidats déclarés admis est affichée à l'école, publiée sur le site internet de l'Ecole Rockefeller, avec notification des résultats à chaque candidat.

AUCUN RÉSULTAT NE SERA COMMUNIQUÉ PAR TÉLÉPHONE

Les candidats devront, dans un délai de dix jours, confirmer leur entrée via une inscription en ligne en 1^o année d'études TISF.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Formation initiale : prise en charge par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Prise en charge par un employeur ou un OPCO en formation continue par année de formation :
9.054€

Tarif réévaluable en fonction de l'indice annuel d'inflation INSEE en juillet 2024